



Droit à l'information des patients et de leur famille

Par **sylvie**, le **25/05/2012** à **09:38**

Bonjour,
Ma mère de 81 ans est hospitalisée depuis le 21 avril à la suite d'un accident vasculaire cérébral. Hémiplégique, elle a cependant recouvré très partiellement l'usage de sa jambe. Une demande d'admission a été faite par l'hôpital auprès de plusieurs établissements de rééducation fonctionnelle, mais tous ont signifié un refus. Il m'est impossible de savoir pourquoi (manque de place ? dossier médical trop "lourd" ?...). Or, mon médecin traitant m'assure que le refus doit être obligatoirement justifié. Malgré mon insistance auprès des médecins et des cadres de l'hôpital, impossible d'obtenir une réponse ! Qui dit la vérité ? Ai-je le droit d'exiger cette information ? Enfin, le fait que j'ai accepté de m'occuper de ma mère à sa sortie dans le cadre d'une hospitalisation à domicile a-t-il pu jouer un rôle dans ce refus des établissements de rééducation, en résumé jouer en sa défaveur lors de la demande d'inscription ?
Merci

Par **pat76**, le **26/05/2012** à **18:32**

Bonjour
Vous saisissez le Ministère de la santé et le Conseil de l'Ordre des médecins.